

## **Exigences d'Application pour le Fonds de Promotion des Femmes, Mission 21**

- Le Fonds de Promotion des Femmes vise à promouvoir la visibilité des travaux menés par les organisations partenaires de Mission 21 sur l'égalité des sexes et la justice, en particulier les efforts liés à l'Objectif de Développement Durable n ° 5 (de l'ONU): «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »
- L'application fait partie des efforts visant à renforcer les réseaux et à développer les compétences, en accordant une attention particulière aux axes stratégiques du programme: intégration de la problématique hommes-femmes; plaidoyer politique en faveur des droits des femmes; et appui à l'autonomisation des femmes et des filles.
- Les candidatures à ce fonds proviennent d'organisations partenaires de Mission 21 et doivent être compatibles avec les objectifs du programme de coopération dans le pays / continent correspondant.
- Il est vivement recommandé qu'au moins deux organisations partenaires participent à la conception et à la mise en œuvre du projet et que la ou les communautés cibles soient incluses dans la conception, la réalisation et l'évaluation du projet. Les projets qui contribuent à développer les synergies, les efforts de coopération et les réseaux auront la priorité dans le processus de sélection. L'application doit avoir une seule organisation responsable.
- Le montant est transféré directement à l'organisation partenaire responsable du projet. Le rapport financier et narratif relève de la responsabilité de l'organisation partenaire dans le cadre du programme de coopération et doit être remis au plus tard à la date limite de soumission des rapports annuels.
- Pour l'année 2019, les demandes ne doivent pas dépasser 10 000 USD par projet. Veuillez prendre ce montant en USD à titre indicatif et indiquez, si possible, le montant dans la devise locale. Les postulants peuvent demander le montant maximal ou un montant partiel.
- La date limite de candidature pour tous les projets doit être au moins un mois avant le début prévu du projet et au plus tard le 30 novembre de la même année.
- La candidature peut être soumise dans les langues suivantes: espagnol, anglais ou français.
- La sélection des projets est supervisée par le bureau Femmes et Genre de Mission 21 en liaison avec le Responsable de Programme correspondant.